

La Croix avec AFP, repris par Europe 1 - 27/12/2020 **Sortie du glyphosate, la promesse à moitié tenue de Macron**

Le 27 novembre 2017, le président Macron décidait, unilatéralement, d'interdire, au plus tard en 2020, le glyphosate, cet herbicide très controversé. Trois ans après, le bilan est contrasté. Mais l'Élysée reste déterminée à aller plus loin.

« J'ai demandé au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour que l'utilisation du glyphosate soit interdite en France dès que des alternatives auront été trouvées, au plus tard dans trois ans. » C'est par ce message, publié sur les réseaux sociaux le lundi 27 novembre 2017, que le président Macron décidait d'une petite révolution agricole : le bannissement des champs, dans un délai rapproché, de cet herbicide le plus utilisé dans le monde mais aussi le plus critiqué par les ONG environnementales pour ses effets présumés nocifs sur la santé humaine et la biodiversité.

Le revirement inattendu de Berlin

L'initiative marquait ainsi le refus du chef de l'État de prendre acte de la décision annoncée, quelques heures plus tôt, par l'Union – acquise à une courte majorité obtenue par le revirement inattendu de Berlin – de réautoriser la mise sur le marché du glyphosate pour cinq ans. Soit jusqu'en 2022, quand Paris – et son ministre de l'écologie de l'époque, Nicolas Hulot – militait pour une sortie programmée en 2020.

Trois ans après, jour pour jour, il est bien difficile de faire le bilan de cet engagement présidentiel tant les données précises et actualisées manquent. « À la fin de 2019, un tiers des exploitations avaient renoncé au glyphosate, un tiers avait réduit leur usage, le dernier tiers restait à sortir », avance le ministère de l'agriculture. Mais ces chiffres, issus d'un

Ils marquent cependant une dynamique dans la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale. « Dès juin 2018, la France s'est dotée d'un plan national de sortie du glyphosate basé sur une méthode claire : s'appuyer sur l'expertise de l'Inrae, l'institut de la recherche agronomique, et de l'Anses, l'agence de sécurité alimentaire, pour trouver des alternatives réalistes sans jamais laisser les agriculteurs dans une impasse », explique le ministère de l'agriculture.

Un verre à moitié vide

Un pas décisif est franchi, au début du mois d'octobre, avec la publication par l'Anses, d'une étude menée deux ans durant, qui passe en revue chaque usage du glyphosate dans quatre filières – la viticulture, l'arboriculture fruitière, les grandes cultures et la forêt – pour les comparer avec les alternatives existantes.

« Étude qui va conduire à une révision des autorisations de mise sur le marché ou des restrictions d'usage qui entraîneront une réduction de 40 % des quantités vendues à la fin de 2021 et de 50 % d'ici à 2022 », promet le ministère de l'agriculture.

« Un verre à moitié vide par rapport à l'objectif initial qui était atteignable. Ce qui démontre, une fois encore, la schizophrénie des pouvoirs publics sur le sujet des pesticides, déplore Amandine Lebreton, directrice du plaidoyer à la Fondation Nicolas Hulot. Comment peut-on espérer sortir du glyphosate, clé de voûte du modèle productiviste, sans mettre les moyens financiers pour accompagner les agriculteurs dans ce changement en profondeur ? »

Une critique qui rejoint, en partie, celle de la FNSEA, le principal syndicat agricole. « Une fois de plus, la France veut aller plus vite que ses voisins en imposant à ses producteurs des contraintes qui créent une distorsion de concurrence et mettent en péril la sécurité alimentaire du pays, alors même que la dangerosité du glyphosate n'est pas attestée », souligne Christian Durlin, en charge du dossier des phytosanitaires.

Aller plus vite et plus loin

« Le débat scientifique ne doit pas empêcher le politique de prendre ses responsabilités. Il existe suffisamment d'éléments pour appliquer strictement le principe de précaution et interdire le glyphosate au niveau européen.

C'est le bon échelon pour avancer et il y a une grande chance d'aboutir en 2022. Alors, ce qui apparaît aujourd'hui comme une contrainte sera une chance car l'agriculture française aura un temps d'avance sur les autres », plaide l'eurodéputé Pascal Canfin, président de la commission environnement au parlement européen.

L'Élysée semble déterminée à aller plus vite et plus loin durant les deux dernières années du quinquennat. « Si l'on veut une Europe plus verte et plus juste, il faut des normes communes et la France défendra cette ambition à Bruxelles, notamment sur le glyphosate, explique une source gouvernementale. Mais nous allons aussi accélérer au niveau français pour sortir des impasses techniques et économiques rencontrées ces trois dernières années. »

À ce titre, le conseil de défense écologique qui se tient, ce vendredi 27 novembre, devrait être l'occasion pour le président Macron de renouveler – et préciser – son engagement à en finir avec le glyphosate.

SNCF, 50 millions d'euros par an pour sortir du glyphosate

La maîtrise de la végétation le long des 30 000 km du réseau coûte chaque année 30 millions d'euros à la SNCF. Pour ce faire, elle doit utiliser moins de 0,09 % des produits phytosanitaires consommés annuellement en France et 0,5 % du glyphosate. La compagnie ferroviaire a pris cependant l'engagement de se passer de l'herbicide d'ici à la fin 2021. « À court terme, la sortie du glyphosate dans nos procédés devrait entraîner un surcoût de 50 millions d'euros par an », explique-t-on chez SNCF Réseau. Cela comprend notamment les recherches de solutions alternatives, comme de nouveaux produits plus respectueux de l'environnement, ou encore l'achat de trains désherbeurs pour les diffuser plus finement. SNCF Réseau lance jusqu'au 23 décembre une concertation pour élaborer une « charte d'engagements » sur l'utilisation des produits phytosanitaires.